

## SERVICE NATIONAL DE L'ENREGISTREMENT ET CTL DU 12 OCTOBRE 2020

Lors d'une audioconférence le 8 octobre 2020, la Direction nous a présenté la nouvelle structure qui doit être implantée à Roanne dans le cadre de la dé-métropolisation : le Service National de l'Enregistrement (SNE). Un outil informatique est en cours de préparation afin de dématérialiser progressivement l'enregistrement, d'abord pour les donations, puis les cessions de parts sociales et enfin pour les successions. Au fur et à mesure du développement de cet outil, le SNE verra ses effectifs croître pour aboutir à environ 50 agents. Dès le 1<sup>er</sup> mars 2021, un appel de candidature sera lancé au niveau national pour recruter 1A et 3B (ce ne sont pas des postes à profil mais la connaissance de la matière sera prise en compte). Ensuite, le recrutement se fera via le mouvement national avec en septembre 2021 arrivée de 3B et 4C puis de 16 agents supplémentaires en septembre 2022 en attendant de compléter progressivement l'équipe. C'est un AFIPA qui dirigera le SNE à compter de 2022. En attendant, c'est la responsable du SPF-E de Roanne qui assurera l'intérim. Ce nouveau service sera implanté dans le Centre Finances Publiques de Roanne qui fera l'objet de divers travaux (isolation thermique, installation d'un système de climatisation, rénovation de la cantine) financés à hauteur de 1,6 millions d'euros par la DG.

La Direction a été obligée de convoquer un nouveau CTL le 12 octobre pour deux points qui avaient donné lieu à un vote contre à l'unanimité de la part des organisations syndicales lors du précédent CTL de septembre :

- Les accueils de proximité : dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité, la fermeture de bon nombre de nos services est soi-disant compensée par la mise en place d'accueils de proximité implantés au sein des maisons de services aux publics (MSAP), des structures France Services ou encore au sein des mairies qui seront des ersatz de Service Public. A l'exception de Pélussin où sera maintenue une permanence tous les jeudis, à St Bonnet Le Château, Noiretable et Chazelles sur Lyon, notre présence dans les structures France services se limitera à un accueil sur rendez-vous uniquement les jeudis après-midi. Quant à Charlieu, La Pacaudière, et Rive de Gier, une permanence n'aura lieu que pendant la campagne déclarative et, si besoin, pendant la campagne des avis. L'accueil de premier niveau est assuré par un animateur de ces structures qui aura été préalablement formé par nos soins puis à défaut, une mise en relation avec un agent de la DGFIP sera organisée (RDV téléphonique, vidéo ou physique). Les SIP de Firminy, Montbrison, Roanne et St Chamond ont donc dû désigner un référant avec des suppléants joignables par ces accueils de proximité. À la demande de la DG, un recensement des collègues qui voudraient devenir des permanents de ces accueils de proximité dans le cadre d'une mise à disposition va être effectué en vue de constituer un vivier. Pour l'instant ce sont des agents des collectivités locales qui animent ces nouvelles structures. FO a bien évidemment voté contre la mise en place de ce service public dégradé. M Cester nous a précisé qu'il avait confirmé à la DG sa volonté de mener à terme les restructurations en fonction du calendrier arrêté en 2019 (petit rappel : la trésorerie de Boen ne fermera qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021, date à laquelle sera mis en place le Service de Gestion Comptable de Montbrison). Pour l'instant, il n'a pas le feu vert de la DG.

**-Déploiement de l'accueil sur rendez-vous dans les SPF-E : L'accueil de dépôt, qui permet de déposer des documents sans pour autant obtenir l'exécution immédiate de la formalité de l'enregistrement demeurera possible sur l'ensemble des plages d'ouverture du service mais à compter du 16 novembre 2020, l'accueil se fera exclusivement sur rendez-vous pour tous les autres motifs de réception. La prise de rendez-vous se fera via [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), par téléphone ou auprès d'un guichet d'un centre des Finances Publiques. FO a voté à nouveau contre ce dispositif qui complexifie les démarches d'un public souvent âgé.**

Cette réunion a été l'occasion pour vos élus de poser des questions diverses relatives notamment à l'urgence sanitaire. Bien que la DG préconise l'extension du télétravail, la DDFIP 42 n'a reçu que 15 portables, ce qui porte son stock à 30 micros. Une partie devra être réservée à des personnes déclarées récemment vulnérables. Pour l'instant, la Direction locale n'a aucune visibilité sur le volume et le calendrier de livraison des portables. L'extension à de nouveaux collègues du télétravail risque donc d'attendre...Eu égard à l'aggravation de la situation sanitaire, les santés fragiles peuvent reprendre le télétravail à temps plein. Si le télétravail n'est pas possible, des ASA seront remis en place. Les collègues déjà télétravailleurs pourraient voir accroître leur quotité de télétravail avec comme limite notamment le maintien de l'accueil du public. C'est à chaque chef de service de faire remonter à la Direction sa volonté d'instaurer un aménagement des horaires pour éviter par exemple les heures de pointe dans les transports en commun où s'il y a beaucoup d'agents dans les open-spaces. Le taux de temps partiel et d'arrêt maladie dans la Loire étant supérieur aux taux nationaux, la Direction locale estime que chaque agent a suffisamment de place dans les bureaux collectifs pour assurer une certaine sécurité sanitaire. S'agissant du nombre de personnes pouvant être accueillies dans les halls d'accueils, c'est au chef de service de le déterminer en fonction de la taille et de la configuration des lieux ainsi que du nombre de guichets ouverts.

**Les OS seront conviés à une réunion unique le 5 novembre pour traiter des listes d'aptitude de C en B et de B en A. Nous vous invitons à nous faire remonter vos demandes.**

**Annick FAYARD CAILLOL**